

Conseil du 20^e arrondissement du 2 novembre
Sur proposition de Danielle Simonnet et Laurent Sorel

Vœu relatif à la création d'un marché des biffins dans le 20^e

Considérant que les biffins exercent une activité à la fois socialement, économiquement et écologiquement utile,

Considérant que l'activité des biffins contribue à la réduction des déchets en favorisant le réemploi et le recyclage, et de fait permet à des citoyen.n.es en situation de grande précarité de pouvoir bénéficier en dignité, si les pouvoirs publics respectent, reconnaissent et soutiennent l'organisation de leur travail, d'un complément de revenus,

Considérant que nombre de biffins sont présents dans le 20^e, à la Porte de Montreuil, à Belleville, à Ménilmontant,

Considérant que les associations de biffins demandent depuis plusieurs années un marché régulier dans le 20^e qui permettrait aux biffins de disposer d'un espace de vente encadré et sans risque de répression et d'exclusion territoriale, économique et sociale,

Considérant que l'expérience du carré des biffins dans le 18^e, avec l'association Aurore a montré qu'elle permettait la responsabilisation des biffins, leur sécurisation mais aussi de bien distinguer la biffe de la revente de produits illicites (produits avec dates de péremption, produits issus du recel), facilitant le travail de la police à l'encontre de revente illicite, et de contribuer à un meilleur équilibre dans l'usage de l'espace public,

Considérant la répression fréquente dont sont victimes les biffins et vendeurs à la sauvette par les forces de police ; considérant qu'un enfant est décédé le 4 août 2015 à Ménilmontant en tentant de fuir un contrôle de police,

Considérant que l'absence de marchés régulés provoque des nuisances pour les habitant.es et les commerçant.es et que les politiques de répression n'ont fait que déplacer le problème sans le résoudre,

Considérant le vœu 18bis de l'exécutif parisien de novembre 2017, en réponse au vœu de Jérôme Gleizes et du groupe écologiste de Paris, par lequel le Conseil de Paris a émis le vœu "Que la Ville de Paris mène une analyse des conditions de réussite comme des difficultés ou échecs de l'implantation de carrés des biffins en lien avec les différents acteurs et qu'à partir des résultats puisse être menée une expérimentation, en accord avec le ou la Maire d'arrondissement, d'une durée de trois à six mois de l'implantation d'un carré des biffins à raison d'un marché par mois",

Considérant qu'une telle expérimentation a été menée dans le 14^e, avec succès aux Grands voisins puis sur l'avenue Denfert Rochereau à partir de septembre 2018, et qu'il serait utile de l'expérimenter également dans le 20^e,

Considérant qu'il pourrait par exemple être expérimenté dans un premier temps, dans le 20^e, l'implantation de places pour les biffins une fois par mois sous la forme d'un marché, avec l'objectif, si l'expérience est réussie, de passer à une régularité d'une fois par semaine,

Considérant que ce marché pourrait par exemple avoir lieu sur le terre-plein entre les métros Père Lachaise et Philippe Auguste, en lien avec la Mairie du 11^e, ou sur un autre espace dédié habituellement aux marchés dans le 20^e,

Considérant qu'une telle expérimentation nécessiterait de répertorier les vendeurs à la sauvette présents dans le 20^e, afin d'opérer dans de bonnes conditions la transition vers le marché,

Considérant que l'obtention du consentement des biffins à transiter vers les marchés régulés reposera sur la capacité de bien les impliquer et de les rendre acteurs du projet de transition,

Considérant que l'association Amelior, qui fédère plus de 1500 adhérent.es, dont une majorité de travailleurs biffins, pourrait en assurer la gestion ; que cette association a un fonctionnement coopératif ; qu'elle pourrait ainsi créer plusieurs emplois pérennes ; que cette association a été lauréate en 2019 d'un appel à projets de ressourcerie comportant un marché aux puces à Bobigny ; qu'elle est également financée par Est ensemble pour récupérer les invendus à la fin de vide-greniers en Seine-Saint-Denis ; qu'elle collecte les invendus dans nombreuses ressourceries parisiennes,

Considérant la préconisation n° 204 de juin 2014 de l'Organisation Internationale du Travail en faveur de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle,

Considérant la préconisation n°190 de juin 2019 de l'OIT contre toutes formes de violence et de harcèlement sur les lieux de travail,

Sur proposition de Danielle Simonnet et Laurent Sorel, le conseil du 20^e arrondissement émet le vœu que le Maire du 20^e s'engage à créer avant décembre un marché réservé aux biffins dans le 20^e arrondissement, dont la régularité et le lieu seront à décider en impliquant les partenaires potentiels et associations de biffins.